



Compte rendu- Conseil Municipal du 26 février 2026

Conseillers municipaux présents : Christelle Cuenot, Michel Maschino, Lucie Baudier, René Gruhier, Mylène Griset-Mesnier, Marie-Josée Pialat, Germain Bilat, Julien Olivier, François Carquigny, Carlos Madeira Branco.

Secrétaire de séance : Lucie Baudier.

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

1) Programme de travaux forestiers 2026

Proposition état d'assiette 2026 :

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
TRAVAUX SYLVICOLES				
☐ Travaux préalables à la régénération : broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre ou de rémanents d'exploitation (5-7 cm) (> 5-7 cm) Localisation : 34.r - ne pas broyer les deux poches d'accacia - hauteur broyeur = 10 cm	4,84	HA		I
Dégagement manuel des régénérations naturelles avec maintenance des cloisonnements Localisation : 14.r				
☐ Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 14.r - Double passage sur les cloisonnements d'exploitation : [20] (saisir l'entraxe des cloisonnements d'exploitation / ou NON si inexistant) - Entraxe : [4/5] m	3,22	HA		I
☐ Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 14.r Outils et techniques spécifique : , sans jalonement - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [chênes] - conserver la diversité (merisier, alisier) - Garder le maximum de ligneux dans les zones sans chênes	3,22	HA		I
Sous-total			11 160,00 € HT	
TRAVAUX DE MAINTENANCE				
☐ Réseau de desserte : entretien de la végétation sur les plateformes Localisation : RF de p25 (avant barrière) à p43 - (2) passage sur (2) côtés	2,00	KM		F
Sous-total			820,00 € HT	
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE				
Réfection de route forestière sur 300 ml - parcelle 25 Selon les modalités d'intervention retenues (revêtement partiel ou intégral), le coût estimatif des travaux se situe entre 14 000 € et 18 000 € HT.				

⇒ Pour information :

- Les travaux de la 34 R étaient prévus en 2025 mais n'ont pas été réalisés. Il s'agit donc d'un report. Coût 6 679,20 € HT.
- Les travaux de la 14R sont estimés à 4 500 € HT.

- Les travaux de maintenance des plates-formes sont réalisés par l'employé syndical et l'ACCA.
- Les travaux d'infrastructure font l'objet de devis auprès d'entreprise qui seront présentés à par la suite.

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de ce programme de travaux.

2) Amortissement travaux d'assainissement place de l'Eglise

Les travaux réalisés sur la place de l'Eglise pour relier la sortie d'eau extérieure de l'église à l'assainissement doivent s'amortir sur 5 ans.

Il s'agit d'une opération d'ordre (=une écriture comptable). Pour cela une délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité en faveur de l'amortissement des travaux sur 5 ans.

Points divers

- **Participation obligatoire à la complémentaire santé.** Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement prévoit qu'à compter du 1er janvier 2026, les collectivités ont obligation de participer aux contrats santé (=Mutuelle santé) à hauteur minimum de 15€ par mois par agent. Ceci dit, les collectivités peuvent moduler leur participation en prenant en compte, par exemple, le revenu des agents et, le cas échéant, leur situation familiale (article 23 du Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011).
A l'unanimité, le conseil municipal propose la mise en place d'une participation pour une complémentaire santé :
 - Participation de 15 €
 - Les agents auront le choix parmi des mutuelles labellisées
 - La participation sera versée à tous les agents titulaires, stagiaires et contractuels.
 - Ces informations seront transmises pour saisine du CST de Juin 2026
- **Chemin forestier au bout de la rue de la Tuilerie.** Le chemin forestier présente des désordres et nécessite des travaux. Michel MASCHINO a fait réaliser des devis à 3 entreprises : DEMOULIN TP, STPI et Velet terrassement. Les 3 devis présentent des techniques de réparations différentes : arasement et/ou exhaussement de la chaussée et/ou réalisation de revers d'eau... Les éléments analysés en conseil : il est décidé de contacter les sociétés pour leur demander de quantifier un exhaussement de la chaussée, un apport en bicouche calcaire et de s'accorder sur les m² à chiffrer.
- **Organisation du scrutin :** tenue des tables de vote par les assesseurs.

Le Maire,
Christelle CUENOT

